

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE
WEBDEVELOPER

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

<p>CODE: 7534 20 U32 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE WEBDEVELOPER

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de participer aux activités concernant la conception, la réalisation, la mise à jour, la maintenance et l'évolution d'applications internet/intranet statiques et dynamiques ;
- ◆ de disposer de connaissances techniques suffisantes pour dialoguer avec des responsables de projets ou des responsables informatiques dans des domaines comme les techniques multimédia, la programmation client/serveur, la création et l'exploitation de bases de données,
- ◆ de se former sans cesse aux nouvelles technologies et aux nouveaux standards du web ;
- ◆ d'utiliser des outils et des ressources spécifiques au développement d'applications internet/intranet pour répondre aux cahiers des charges et aux exigences des clients ou des responsables de projets ;
- ◆ d'identifier les besoins liés à son intervention dans le projet et de proposer des solutions adaptées susceptibles d'évoluer au fil du temps ;
- ◆ de participer à l'élaboration des cahiers des charges et, si besoin, à la rédaction de la documentation ;
- ◆ de développer des qualités de communicateur, y compris avec la clientèle et de s'exprimer dans une autre langue nationale ou internationale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

3. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'un projet avalisé par le Conseil des études,

relevant du domaine du webdeveloper proposé par l'étudiant

et/ou

relevant du domaine du webdeveloper proposé par le(s)chargé(s) de cours s'appuyant, le cas échéant sur le projet mis en œuvre dans l'UF « Projet web dynamique »

et/ou

initié dans l'entreprise en s'appuyant sur le stage de la section,

dans le respect de la législation, des normes et standards en vigueur, des règles déontologiques appliquées au web et des consignes complémentaires données,

- ◆ de mettre en œuvre une recherche cohérente sur le sujet validé ;
- ◆ d'en rédiger un rapport circonstancié et critique mettant en évidence :
 - sa maîtrise et l'utilisation pertinente des concepts informatiques relevant du domaine du webdeveloper,
 - sa capacité de réfléchir sur les difficultés rencontrées lors des différentes étapes de son travail ;
- ◆ de défendre oralement son rapport en utilisant des techniques de communication adéquates.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et la clarté tant dans l'expression orale qu'écrite,
- ◆ le sens critique de l'étudiant,
- ◆ l'utilisation judicieuse des concepts informatiques,
- ◆ la créativité et le degré d'autonomie atteint.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable, à partir d'un projet avalisé par le Conseil des études,

relevant du domaine du webdeveloper proposé par l'étudiant

et/ou

relevant du domaine du webdeveloper proposé par le(s)chargé(s) de cours s'appuyant, le cas échéant sur le projet mis en œuvre dans l'unité de formation « Projet web dynamique »

et/ou

initié dans l'entreprise en s'appuyant sur le stage de la section,

dans le respect de la législation, des normes et standards en vigueur, des règles déontologiques appliquées au web et des consignes complémentaires données,

- ◆ de réaliser un projet personnel d'application dynamique animée ou non, accompagné d'un rapport circonstancié, respectant les règles et usages de la langue française mettant en évidence sa maîtrise des connaissances, des techniques et des méthodes parmi les thèmes suivants :
 - l'assurance de la compatibilité de l'application avec les navigateurs, les médias et les exigences du référencement ;

- l'assurance de la sécurité des contenus et des accès en respectant les protocoles associés ;
- l'exploitation d'outils web spécifiques et actualisés tels que framework, CMS... ;
- la réalisation de la mise en production des applications dans un environnement d'exploitation existant et en assurer le suivi et la maintenance ;
- la participation à la conception et à l'implémentation d'une base de données et l'exploitation des informations ;
- la mise en œuvre de la veille technologique ;
- ◆ de préparer judicieusement la défense orale de son rapport pour mettre en valeur :
 - les démarches généralement exigibles dans l'exercice de la profession,
 - sa maîtrise des connaissances, des techniques et des méthodes propres au sujet traité,
 - sa capacité à prendre en compte les règles de déontologie de la profession,
 - les démarches effectuées pour confronter les résultats de ses recherches avec les réalités de la profession ;
- ◆ de participer aux séances collectives d'une manière efficace en posant les questions nécessaires à la bonne compréhension des consignes relatives au travail de fin d'études ;
- ◆ de s'accorder avec le chargé de cours sur le thème général de la recherche à mener et de communiquer l'engagement qu'il prend dans le traitement du sujet qu'il a choisi ;
- ◆ d'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux de recherche, de la rédaction de son travail ;
- ◆ de prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours ;
- ◆ d'évaluer, avec le chargé de cours, la valeur de son travail pour pallier, s'il y a lieu, les lacunes tant sur le plan du contenu que des techniques développées ;
- ◆ de se situer au sein d'une équipe de travail.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours communiquera aux étudiants les exigences qualitatives et quantitatives de l'épreuve intégrée et les critères d'évaluation :

- ◆ sur le plan de la structuration du document écrit :
 - introduction : explication des objectifs poursuivis, méthodes et techniques développées pour traiter le sujet choisi ;
 - développement du sujet : synthèse analytique des travaux entrepris et des résultats obtenus ;
 - conclusion : évaluation personnelle du travail sur le plan de l'intégration des savoirs, des techniques (cohérence dans l'argumentation, adéquation entre les méthodes et les stratégies développées et les résultats obtenus) ;
 - annexes : les annexes seront explicites, commentées et référencées ;
 - table des matières : cohérence entre la structuration du travail et la table des matières, respect des critères de lisibilité et de présentation formelle ;
 - webographie et bibliographie signalétiques : respect des critères de présentation, des techniques professionnelles ;

- ◆ sur le plan de l'approche qualitative du contenu :
 - choix du thème : choix d'une problématique actuelle liée aux différentes tâches représentatives de la finalité, en toute cohérence avec le profil professionnel repris dans le dossier pédagogique de la section.

En outre, il devra :

- ◆ assurer le suivi de l'étudiant pour favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ organiser des séances individualisées pour :
 - vérifier l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes générales relatives à l'épreuve intégrée ;
 - lui prodiguer des conseils et le motiver dans la recherche de la qualité du travail ;
 - réorienter son travail en cas de besoin ;
 - le préparer à la défense orale de l'épreuve intégrée.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 120 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation collective de l'épreuve intégrée	CT	I	16
Epreuve intégrée de la section : « brevet d'enseignement supérieur de webdeveloper »	CT	I	4
Total des périodes			20